



Qualification électromagnétique des environnements

Mise à jour du 20 janvier 2026 – Ces CGP s'appliquent aux nouvelles candidatures et aux demandes de renouvellement.

Conditions Générales de Participation – Label LISAO®

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Participation définissent le cadre d'attribution, d'utilisation et de renouvellement du label LISAO®.

Le label LISAO® vise à qualifier des espaces présentant un niveau d'exposition électromagnétique faible à modéré, au regard de leur usage (repos/sommeil/soins/activité), sur la base de mesures objectives réalisées par un diagnostiqueur agréé.

2. Nature du label

Le label LISAO® :

- repose exclusivement sur des mesures réalisées à un instant donné,
- ne constitue ni une garantie de résultat permanent, ni un engagement de santé, de performance thérapeutique ou de bénéfice médical,
- n'a pas vocation à remplacer un avis médical ou un diagnostic technique réglementaire,
- constitue une démarche volontaire et non réglementaire.

3. Conditions d'attribution

Le label est attribué uniquement :

- après réalisation d'un diagnostic électromagnétique sur site,
- par un diagnostiqueur agréé LISAO®,
- sur la base de la notation tripartite HF / BF-E / BF-M.

Chaque espace est évalué selon son usage réel (sommeil, repos, activité).

4. Durée de validité

Le label LISAO® est valable pour une durée de douze (12) mois glissants à compter de la date du diagnostic. Un nouveau diagnostic est nécessaire pour tout renouvellement.

5. Usage du label et des supports

Le bénéficiaire du label est autorisé à utiliser :

- les logos LISAO® fournis,
- la mention de sa qualification sur ses supports de communication,
- son référencement sur la carte officielle du label,

à condition de :

- respecter la période de validité,
- ne pas modifier les visuels fournis,
- ne pas associer le label LISAO® à des promesses de prévention, de bien-être ou de performance personnelle.

6. Responsabilités

Le diagnostiqueur LISAO® :

- s'engage à réaliser ses mesures avec rigueur, méthode et traçabilité.

Le bénéficiaire reconnaît que :

- les niveaux d'exposition peuvent évoluer dans le temps (installation de nouveaux équipements, modifications du réseau, environnement voisin...),
- le maintien du niveau de qualité observé relève de ses propres pratiques quotidiennes.

7. Suspension ou retrait du label

Le label peut être suspendu ou retiré en cas de :

- usage abusif ou trompeur,
- non-respect manifeste de l'esprit du label,
- absence de renouvellement à échéance,
- ou de communication publique engageant le label en dehors de son périmètre défini.

8. Données et confidentialité

Les données issues du diagnostic sont confidentielles.

Elles ne peuvent être publiées ou utilisées à des fins de communication qu'avec l'accord du bénéficiaire.

9. Acceptation

Toute demande de diagnostic LISAO® vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Participation.